

# dossier

## SANTÉ MENTALE DES JEUNES :

### ÉTAT D'URGENCE OU QUAND L'ÉDUCATION NATIONALE ET EN PARTICULIER LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS NE SE DONNENT AUCUN MOYEN D'AGIR...

*Les faits dramatiques, sordides et criminels se répètent dans nos lycées. Souvent la santé mentale des jeunes agresseurs vis à vis des collègues ou de leurs pairs est mise en cause.*

**Pourtant c'est surtout auprès d'eux-mêmes que la violence extrême se retrouve chez des jeunes en souffrance**, en instabilité psychique, psychologique ou psychiatrique. Les principaux troubles psychiques sont par ordre d'importance : l'anxiété, la dépression, les auto-agressions, les troubles du comportement alimentaire, les troubles psychotiques, le trouble borderline, les addictions, les troubles de conduite.

Depuis 2017, la santé mentale des jeunes se dégrade avec, entre autres, comme indicateur, les tentatives de suicide (qui ont doublé notamment chez les filles).

L'étude « EnClasse » (Santé Publique France) montre une dégradation de l'état psychologique des ados entre 2018 et 2022 :

- 50% disent éprouver des difficultés à s'endormir, nervosité, irritabilité, mal de dos
- 25% un sentiment de solitude
- 1/7 présente un risque de dépression (22% chez les filles contre 7% chez les garçons)
- 25% ont eu des idées suicidaires sur l'année écoulée
- 1/10 dit avoir fait une tentative de suicide (+ 570% entre 2007 et 2022 pour les filles entre 10 et 19 ans)

**Les causes sont multifactorielles** : facteurs hormonaux, psychologiques (ruminations négatives), sociaux comme la rupture des liens familiaux, pression scolaire, discriminations, réseaux sociaux, perception

pessimiste de l'avenir, guerres, réchauffement climatique, individualisation et sélection des parcours dès le plus jeune âge, hiérarchisation des savoirs, des filières d'enseignement et des compétences associées, défiance et manque de confiance des adultes/ jeunes, inégalités nationales et internationales, violences en tout genre, et enfin le manque d'un projet politique commun, structurant, rassembleur, émancipateur, égalitaire et permettant de vivre dans un monde écologiquement acceptable...

Les augmentations constatées sont aussi le résultat de la libération de la parole.

#### L'éducation nationale et les établissements privés défaillants

Constats : 1 psychologue scolaire pour 1800 élèves, 1 infirmière ou infirmier scolaire pour 1200 élèves, une attente de plus d'un an pour avoir un diagnostic dans un CMP (Centre Médico-Psychologique) et encore plus longtemps pour une prise en charge. Des détectations/repérages précoces assurés par les Maisons Des Ados (123 en France/100 000 jeunes accueilli-es/an en moyenne) et plus par les services de pédopsychiatrie en défaillance de personnel.

Dans nos établissements privés, la non obligation de se doter des services de professionnel·les de santé ou de générer des partenariats conduit à des drames ou pire, des crimes. Ils sont générés soit par des jeunes dont la santé mentale est défaillante ou encore plus grave, par des adultes malades voire « déviants », en responsabilité.

Et que dire des conséquences sur les professionnel·les dans les écoles, collèges et lycées qui se retrouvent dans la gestion de situations ? Ils et elles n'ont pas été formé·es ou si peu, mais est-ce leur métier ? Concernant les référent·es, ils et elles ne sont que le premier maillon d'une chaîne qui se brise ou se délite dès le deuxième...

#### Et puis que dire encore du peu d'accompagnement des professionnel·les quand ils et elles sont impacté·es par les agressions.

Les cellules psychologiques d'accompagnement ne sont présentes que quelques jours et après plus rien. Les collègues doivent remplir des dossiers et des déclarations après le drame vécu. Ils et elles se retrouvent à batailler pour être considéré·es comme en accident de service plutôt qu'en arrêt de travail pour maladie... Le peu de réflexion d'un protocole de retour des collègues sur leur lieu de travail et dans les classes conduit à des angoisses et c'est nous travailleur·euses qui les accompagnons, par solidarité. C'est donc souvent la double peine : le drame vécu, l'agression et ensuite la solitude, l'isolement, la gestion individualisée des conséquences et les pertes financières sur les salaires...



## SANTÉ MENTALE DES ÉLÈVES : STOP AUX EFFETS D'ANNONCE !

*Priorité nationale, problème de santé publique... la santé mentale des jeunes est dans la liste des points abordés dans la traditionnelle « lettre de rentrée » de la ministre démissionnaire (au moment de la rédaction de cet article) Elisabeth BORNE.*

Le protocole «Santé mentale» est généralisé dans tous les établissements avec des ressources téléchargeables pour guider la mise en œuvre, sans aucune création massive de postes de psychologues scolaires, d'infirmier-ères, de médecins de l'Éducation nationale.

Aux enseignant-es, personnels de vie scolaire, on demande de repérer et prendre en charge des situations lourdes, sans temps, sans formation suffisante (1h sur la plateforme Magistère pour les enseignant-es !).

**La création d'une « équipe ressource » repose sur du volontariat non reconnu et non sur des créations de postes.**

Le risque est de multiplier les réunions et les responsabilités sans donner les conditions matérielles (décharges horaires, indemnités, formation réelle).

Le protocole demande de formaliser un circuit d'alerte clair. Mais dans les faits, il n'y a pas assez de professionnels de santé et sociaux pour assurer un suivi rapide. La responsabilité de l'alerte pèse sur les enseignant-es, qui ne sont ni formé-es ni protégé-es juridiquement pour traiter des situations lourdes. Cela peut générer de l'insécurité professionnelle : peur de « mal faire », de ne pas avoir alerté assez vite ou dans le bon cadre.

**Il est prévu un bilan annuel et l'analyse des causes**, ce qui pourrait être louable, sauf que les équipes n'ont ni le temps ni la formation pour mener des analyses de fond. Sans moyens supplémentaires, cela devient un exercice bureaucratique de plus, qui alimente la paperasse sans déboucher sur de vraies améliorations. Les causes structurelles (réformes sélectives, surcharge des classes, manque de personnels) risquent de ne jamais être reconnues officiellement.

**Enfin, derrière le discours sur le bien-être, on peut lire une volonté de maintenir la performance scolaire** et l'« employabilité future », plus que de garantir un droit au bien-être. Le risque est de transformer la santé mentale en outil de gestion des élèves, pour les rendre « plus adapté-es » au système, plutôt que d'améliorer réellement leurs conditions d'apprentissage et de vie.

## PROTOCOLE « SANTÉ MENTALE » : CE QUI EST PRÉVU POUR LE PUBLIC

**Premier degré :** Les inspecteur-rices de circonscription organisent la mise en place du protocole, présenté en conseil d'école.

Ils et elles s'appuient sur les personnels de santé et sociaux et font appel aux « personnels repères en santé mentale » formés par circonscription

**Second degré :** Le-la chef-fe d'établissement constitue une équipe ressource, en lien avec les conseiller-ères techniques sociaux et de santé. Elle rassemble personnels sociaux, de santé et personnels volontaires formés. Cette équipe élabore et adapte le protocole selon les spécificités de l'établissement

Le protocole est présenté aux instances (conseil d'administration, conseil d'école, CESCE), avec un bilan annuel évaluant son fonctionnement. L'analyse des causes récurrentes de souffrance permet de proposer des actions collectives.

### Et dans le privé ???

Et bien la question se pose car pour mettre en place



les protocoles prévus dans le BO, il faut que des professionnel-les référent-es habilité-es soient en poste. Premiers maillons d'une chaîne de détection et de prise en charge, les infirmier-ères, les assistant-es de service social ou encore les éducateur-rices spécialisé-es doivent être présent-es.

Et même si parfois, par chance ou pourrait-on dire par réel souci d'accompagner les jeunes, certains établissements ont créé des postes, l'immense majorité des établissements n'en sont pas dotés.

L'argument principal servi par les directions est le manque de moyens ! Alors la transparence est à interroger sur les choix budgétaires des établissements concernant la ventilation des ressources publiques car souvent l'opacité des comptes financiers est présente, quand ils sont présentés !

### Pour la CGT-EP les revendications sont multiples :



- **de la prévention** notamment assurée par un personnel formé de type DE infirmier-ère dans tous les établissements scolaires, temps complet ou partagé entre plusieurs établissements.
- **de la détection** avec la formation des personnels repères
- **de la prise en charge** avec l'augmentation des structures et personnels dans les établissements ad hoc (CMPP, service psy jeunes,...)
- **la reprise en main** du temps scolaire vis à vis des jeunes, rythmes adaptés/ chronobiologie
- **fin de la pression scolaire** avec les effets discriminatoires des orientations par Parcoursup, suppression de cette modalité
- **la lutte contre toutes les discriminations** dans les établissements scolaires et dans la société dans son ensemble
- **réforme pour une école émancipatrice et égalitaire** fondée sur la qualité de la relation, le respect de chacun, la gratuité et la fraternité/sororité comme but commun.